

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 24 juin 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Programme Stratégique Transversal 2018-2024 - Evaluation de fin de législature - Prise d'acte.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-27, §2;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 septembre 2019 prenant acte du Programme Stratégique Transversal tel qu'arrêté par le Collège communal pour la législature 2018-2024;

Vu la délibération du Conseil communal du 13 décembre 2021 prenant acte de l'évaluation à mi-mandat du Programme Stratégique Transversal;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal est soumis à une évaluation de fin de législature du Collège communal dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral du Conseil communal, à savoir donc pour le 30 juin 2024 au plus tard;

Considérant le rapport d'exécution du Comité de Direction et l'évaluation du Collège communal arrêtés en séance du 11 juin 2024;

PREND ACTE de l'évaluation du Programme Stratégique Transversal telle qu'établie par le Collège communal et le Comité de Direction.

DECIDE :

Article 1. De publier l'évaluation du Programme Stratégique Transversal par voie d'affichage et sur le site internet de la Commune.

Article 2. De transmettre un extrait de la présente délibération et ses annexes à la tutelle pour information.

Article 3. De transmettre l'évaluation au Collège communal qui sera issu des prochaines élections.